



**MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 18/08/2023

Reçu en préfecture le 18/08/2023

Publié le 03/08/2023

ID : 074-217401918-20230727-D_2023_07_11-DE



**Direction générale
des Finances publiques**

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE THONON LES BAINS
SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE THONON LES BAINS
36 RUE VALLON
74200 THONON LES BAINS

**Direction générale des Finances publiques
Centre des Finances publiques de THONON LES
BAINS**

Service de Gestion Comptable
36 RUE Vallon
74200 THONON LES BAINS
Téléphone : 04 50 83 79 00
Mél. : sgc.thonon-les-bains@dgifp.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Jours et heures d'ouverture : du lundi au vendredi
8:15 12:15
Réception : (avec ou sans RDV)
Affaire suivie par : Yolande MOUGENOT
Téléphone : 04 50 81 62 10

MONSIEUR LE MAIRE DE MORZINE

THONON LES BAINS, le 19 juillet 2023

Objet : Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57

Madame la Présidente,

Par mél en date du 18 juillet 2023 vous sollicitez, en application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, mon avis sur l'adoption du référentiel M57 par droit d'option pour la commune de Morzine et ses budgets annexes en M14 à compter du 1^{er} janvier 2024.

En application des dispositions précitées, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande et de vous faire part de mon accord de principe pour l'application par votre collectivité du référentiel M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,

Dans le cadre de ce changement de référentiel, je me permets d'appeler votre attention sur les points suivants:

- le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1^{er} janvier suivant la date de la délibération par laquelle la collectivité applique son droit d'option pour le référentiel M57 ;
- l'option pour le référentiel M57 implique l'adoption du référentiel pour ses éventuels budgets annexes administratifs, les budgets SPIC demeurant régis par l'instruction budgétaire et comptable M4.

En application des dispositions de l'article 1^{er} du décret n°2005-1899 précité, le présent avis est joint au projet de délibération.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La Responsable du SGC

Yolande MOUGENOT